

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2005**

26 avril 2005  
Français  
Original: anglais et chinois

---

New York, 2-27 mai 2005

**Garanties de sécurité**

**Document de travail présenté par la Chine**

La délégation chinoise demande par la présente que les éléments ci-après soient incorporés au rapport de la Grande Commission I et au Document final de la Conférence d'examen.

1. Afin de libérer le monde de la menace de l'arme nucléaire et du risque de guerre nucléaire, toutes les armes nucléaires devraient être totalement interdites et complètement détruites. Avant la réalisation de cet objectif, tous les États dotés de l'arme nucléaire devraient s'engager à n'utiliser l'arme nucléaire en premier et à ne l'utiliser ou menacer de l'utiliser contre des États dépourvus de telles armes ou des zones exemptes d'armes nucléaires à aucun moment et dans aucune circonstance.
2. Des garanties de sécurité juridiquement contraignantes données par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires sont de nature à renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire. Des instruments internationaux juridiquement contraignants portant sur ces questions devraient être conclus le plus tôt possible.
3. Les États dotés de l'arme nucléaire devraient restreindre le rôle de ces armes dans leurs politiques de sécurité nationale et ne devraient désigner aucun pays comme cible potentielle de frappes nucléaires.
4. Les États dotés de l'arme nucléaire devraient soutenir les efforts des États non dotés de telles armes concernant l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et souscrire les obligations correspondantes.
5. La Conférence du désarmement devrait réactiver son comité spécial sur les garanties négatives de sécurité et entreprendre sans tarder des travaux de fond et des négociations.

